

---

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Nice (Alpes-Maritimes), lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Nice (Alpes-Maritimes), lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 138;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28990\\_t1\\_0138\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28990_t1_0138_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

République, n'a plus laissé dans nos âmes que le bouillant désir de le venger et de l'imiter. De concert avec nos femmes, et nos enfants, nous avons tâché d'apaiser les mânes de ce généreux martyr de la République, en lui rendant le plus pur hommage, que des Républicains, puissent rendre à celui qui avoit si constamment mérité à la Patrie. La fête que nous avons célébrée en son honneur tiendra une place distinguée dans nos annales lorsque le souvenir de ses vertus, sera toujours présent à notre mémoire. Pleins des sentiments de ce tendre ami du peuple, nous avons ajouté un nouvel intérêt, à cette fête solennelle, en la consacrant par des bienfaits.

Les citoyens d'Oloron et de Sainte-Marie ci-devant, honorée aujourd'hui du nom de Maratide, songent qu'il y a parmi eux des indigens. Tous s'empressent de venir déposer leur offrande sur l'autel de la Patrie, et sans compter les dons en pain, et autres objets effectifs, une somme de 6 000 liv. est destinée à porter des secours dans le sein des malades et des indigens.

Toulon, l'infâme Toulon, envahie par la perfidie, reconquise par l'intrépidité républicaine, a fait luire parmi nous, une journée mémorable: la fête de l'union, de la liberté et de l'égalité a immortalisé pour jamais, l'intrépidité héroïque et la mort glorieuse de nos braves frères d'armes, qui ont versé leur sang pour la Patrie.

Tout récemment le 14 pluviôse, le représentant du peuple Féraud que nous avons l'avantage de posséder parmi vous, vient d'être témoin des sentiments qui animent les citoyens de nos deux communes. Si son exemple et son courage, sont habitués à mener nos héros à la victoire, les traits de son éloquence, ont embrassé encore plus vivement nos cœurs. Il vient au nom de la Convention nationale toute entière, de poser la première pierre d'un nouveau temple, que nous élevons à la Liberté, où le peuple viendra connoître ses droits, et étudier ses devoirs.

Pères de la Patrie, la véritable manière de vous prouver notre reconnaissance c'est de vous seconder et de vous imiter. Nés au milieu des Montagnes, nous serons inébranlables comme elles, et la République, peut compter sur nos bras, nos fortunes et jusqu'au dernier de nos soupirs. »

POURAILLES fils (*présid.*), CROUSEILLES (*secrét.*),  
PROHARAIN fils (*secrét.*), MENJOLAT (*secrét.*),  
LAFFITTE (*secrét.*), A. GIBERT, P. BRUN.

## 27

Les administrateurs du district de Nice, département des Alpes-Maritimes, font passer l'état des biens d'émigrés vendus jusqu'au 17 ventôse. Il en résulte que le total de ces biens, dont l'estimation n'étoit que de 280,304 liv. 8 s., a été portée à 682,600 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (1).

(1) P.V., XXXIV, 420. B<sup>in</sup>, 15 germ.; Débats, n° 563, p. 271.

## 28

La société populaire de Mont-de-Lans (1), district de Grenoble, en félicitant la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitant à rester à son poste, annonce qu'elle a déposé sur l'autel de la patrie toutes les dépouilles de son église, et qu'elle a célébré l'anniversaire de la mort de Capet, aux cris répétés de *vive la République! vive la Montagne!*

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Mont-de-Lans, 7 vent. II] (3).

« Courage, Citoyens représentants, et nous touchons bientôt au moment, où les grands succès couronnent votre triomphe, nous aurons à nous féliciter, d'avoir composé la représentation nationale d'hommes remplis de lumières, qui ne sauraient être plus hauts que leurs vertus. C'est de la montagne que nous vient la lumière, eh! bien, Législateurs, nous savons apprécier les bienfaits qui résultent de vos travaux, c'est là que nous vous invitons à demeurer à votre poste jusqu'à ce que le triomphe de la raison et de la vérité soit assuré, et que les despotes n'ayent dansé la Carmagnole; ni paix, ni trêve aux tirans coalisés, nous pouvons facilement leur donner le bal.

Nos moyens loin de s'affaiblir s'accroissent et se multiplient chaque jour, nous jugeons, nous jugeons de ceux que peut produire la République par ceux que produit la commune du Mont-de-Lans qui est le théâtre des pauvres situés dans les plus hautes montagnes au milieu des neiges pendant six mois, même dans l'hyver le plus favorable, néanmoins se fait gloire d'avoir déposé sur l'autel de la patrie, huit livres six onces argent massif, une grande croix montée sur bois, couverte en lames d'argent, quatre onces et demi et trois gros, poids de marc, aussi argent massif, dépouille provenant de notre cy-devant église, 90 liv. en assignats.

Nous avons célébré le 2 de ce mois l'anniversaire de Capet en attendant le moment de célébrer celle de tous les tirans de l'Europe, elle a été interrompue par les cris mille fois répétés, vive la République, vive la Montagne, vive les sans-culottes; des hymnes patriotes ont été chantés près du signe de la Liberté, suivi d'un feu de joye; montagne sainte, c'est de toi que la République jouit de la Liberté; et nous ne cesseront de chanter, vive la République, ça tiendra. S. et F. »

BERTRAND (*présid.*), GALLET (*secrét.*),  
MAGNE (*secrét.*).

[Extrait du p.-v. de la Sté popul. Séance du 2 vent. II].

Se sont assemblés les membres composant la société sans-culottine et montagnarde de ce lieu,

(1) Et non Mondelan, Auj. Villard-de-Lans.  
(2) P.V., XXXIV, 420. B<sup>in</sup>, 18 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>)  
et 20 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).  
(3) C 297, pl. 1021, p. 26, 27.